



Dossier du BHI No. S3/3084

LETTRE CIRCULAIRE 115/2005
15 novembre 2005

7^e REUNION DE LA COMMISSION SUR LA DIFFUSION DES AVERTISSEMENTS RADIO DE NAVIGATION (CDARN)

Référence: LC du BHI CL 101/2005 en date du 28 septembre 2005

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La 7^e réunion de la CDARN s'est tenue au BHI du 13 au 15 septembre 2005. Quinze représentants des Etats membres suivants participaient à la réunion : l'Argentine, l'Australie, la France, la Grèce, le Japon, le Pakistan, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. Quatre observateurs des organisations suivantes y participaient également : l'OMI, l'IMSO, l'Inmarsat et l'OMM.

Le compte rendu de la réunion est disponible à partir du site web de l'OHI <www.iho.shom.fr > Committees > CPRNW>. Un rapport succinct sur les points les plus importants discutés au cours de la réunion est présenté ci-dessous :

Schéma directeur du SMDSM - Il est important pour la sécurité de la navigation que les Etats membres mettent à jour leurs entrées dans le Schéma directeur du SMDSM. La dernière version du schéma directeur (GMDSS/Circ.8 Corr 11) contient un texte consolidé qui peut être téléchargé à partir du site web de l'OHI www.iho.shom.fr >INT Organizations >IMO. Le formulaire destiné à présenter des amendements au Schéma directeur du SMDSM, (annexe 14) peut également être téléchargé dans les deux formats « Word » et « PDF » .

Diffusion d'informations supplémentaires par le WWNWS (Service mondial d'avertissements de navigation) - Le Président a rendu compte des discussions qui ont eu lieu avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'inclusion éventuelle dans le WWNWS d'avertissements relatifs à la santé qui pourraient intéresser le navigateur. Cette question requiert des discussions avec l'OMI et de plus amples discussions avec l'OMS. Les coordinateurs des NAVAREA devraient traiter de cette question, dans leurs zones, et informer en retour le Président. La France (NAVAREA II) a présenté sa soumission au COMSAR 9 pour l'inclusion d'avertissements de niveau de sécurité ISPS dans le WWNWS. Les discussions portaient sur la question de savoir si ces avertissements devraient être considérés comme des « Avertissements NAV » et donc être inclus dans la résolution A.706 (17) de l'OMI ou comme d'« autres RSM ». NAVAREA II a accepté de présenter à nouveau sa proposition, accompagnée d'une clarification supplémentaire, au COMSAR 10. La CDARN a pris note de la décision du COMSAR 9 d'autoriser l'inclusion d'avertissements sur les Tsunamis dans le WWNWS (COMSAR/Circ. 36), dans l'attente de la révision de la résolution A.706(17) de l'OMI.

Documentation WNWNS – En passant en revue la documentation WNWNS : l'Appendice 1 de la publication S-53 de l'OHI, publications et résolutions de l'OMI, il a été établi qu'il existait certaines incohérences entre les documents et qu'un examen de l'ensemble de la documentation aux fins d'actualisation, de cohérence et d'exhaustivité était nécessaire. Cet examen devait également inclure d'autres questions pertinentes telles que les "renseignements additionnels" traités dans la section précédente. Un groupe de travail par correspondance (CG) a été créé pour entreprendre cette tâche. On prévoit que le CG se réunira au RU au cours de la semaine suivant COMSAR 10, qui se tiendra au Siège de l'OMI, à Londres, du 6 au 10 mars 2006, avec pour but de finaliser les travaux et préparer les textes devant être approuvés par les EM et soumis au COMSAR 11. La participation au CG est ouverte à tous les EM et quiconque souhaite en faire partie doit contacter le Président du CPRNW, M. Peter Doherty (Peter.M.Doherty@nga.mil).

Plans de continuité des activités – Au cours des discussions sur Navtex et SafetyNET la question de la diffusion des RSM en cas de panne cataclysmique du système de transmission, comme ce fut le cas lorsque l'ouragan Katrina avait détruit l'émetteur Navtex de la Nouvelle-Orléans, a été soulevée. Tous les coordinateurs NAVAREA ont été priés d'examiner la préparation d'un Plan de continuité des activités.

Extension du WNWNS pour couvrir les eaux arctiques – Le "Federal State Unitary Hydrographic Department (FSUHD)" du Ministère des Transports de la Fédération de Russie, qui est responsable de la diffusion des RSM dans les eaux arctiques russes, a présenté ses propositions pour l'établissement de deux nouvelles zones NAVAREA dans les eaux arctiques (CPRNW 2005/3/11), propositions qui ont été présentées au Comité sur la sécurité maritime (MSC) 80 (MSC 80/13/2). La CDARN a également pris note des réserves de la Norvège exprimées au MSC 80. Le MSC 80 a donné instructions au COMSAR 10 d'examiner la question et d'en rendre compte au MSC 81. La CDARN est d'avis que: a) la fourniture de RSM dans toutes les eaux arctiques doit être étudiée, b) que cette étude doit être menée en concertation avec l'OMM, c) que les questions relatives à la recherche et au sauvetage doivent être examinées et d) que les moyens de diffusion des RSM doivent être pris en compte (la couverture Inmarsat n'étant assurée qu'entre 76N et 76S). Tenant compte du calendrier et du besoin de consulter les pays qui n'étaient pas présents à la 7^e réunion de la CDARN et les autres organisations, il a paru peu probable qu'une proposition définitive puisse être soumise à l'approbation des EM de l'OHI avant la date limite de soumission au COMSAR 10. Il a été suggéré que d'autres masses d'eau telle que la mer Caspienne puisse être abordée en même temps que l'Arctique. Bien que les terminaux Inmarsat C soient actuellement codés de façon à inclure la mer Caspienne au sein de la zone NAVAREA III (Mer Méditerranée et mer Noire), une station Navtex de la Fédération de Russie sur la mer Caspienne est à présent coordonnée à partir de la zone NAVAREA XIII. La République islamique d'Iran a publié des caractères B1 pour alimenter les services Navtex Internationaux et Nationaux dans la mer Caspienne mais il n'a pas été attribué à ces derniers de zone NAVAREA à des fins de coordination.

ZoneS de service Navtex– Le président du panel de coordination NAVTEX de l'OMI a mis l'accent sur la nécessité que les stations Navtex soient clairement définies comme des "zones de service" afin que les navigateurs sachent quelle station fournira les renseignements dont ils ont besoin. L'Espagne, coordinateur de la zone NAVAREA III, a présenté le document CDARN 2005/3/18 concernant l'appellation 'zone de service' en Méditerranée, à la suite d'une requête de l'Italie de relocaliser ses stations existantes et de la Tunisie de créer une nouvelle station. LA CDARN n'a pas pu traiter cette question en profondeur du fait que tous les pays concernés n'étaient pas présents à la réunion. Le coordinateur de la zone NAVAREA III a organisé une réunion, qui doit se tenir au BHI les 18/19 janvier 2006, pour discuter de cette question et rendre compte à la CDARN8.

Résolution A.888(21) de l'OMI. Critères pour la fourniture de systèmes de télécommunications par satellite dans le SMDSM - L'IMSO a déclaré qu'il avait été chargé de présider un groupe de travail par correspondance pour étudier cette résolution et l'accord sur les services publics de l'IMSO avec l'Inmarsat, à la suite de la décision d'ouvrir le SMDSM aux autres fournisseurs de services par satellite. Il a déclaré qu'il était important que les NAVAREA fournissent des renseignements eu égard aux conditions minimums concernant la ligne de base exigées pour de tels services. Il a estimé qu'il était peu probable que de telles « conditions » puissent être préparées et revues par la CDARN, puis approuvées par les EM de l'OHI avant leur soumission au COMSAR 10. Cependant, les coordinateurs NAVAREA devraient communiquer le plus tôt possible au Président de la CDARN les conditions exigées pour la ligne de base.

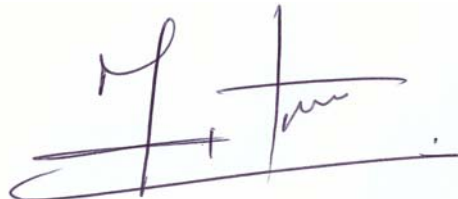
SMDSM / Réunion d'information sur les RSM- Le Président a présenté un "CD sur le WWNWS" qu'il avait lui-même conçu; l'idée directrice étant de regrouper toutes les informations relatives au WWNWS. Le CD contiendrait également des présentations sur le WWNWS, destinées à promouvoir le WWNWS et la fourniture de RSM. Il est prévu que le CD soit régulièrement tenu à jour et mis gratuitement et à la disposition d'un vaste public. Tous les membres de la CDARN ont été invités à l'examiner et à faire part de leurs commentaires au Président.

Mandat de la CDARN- Ainsi qu'il a été indiqué en référence, la CDARN a estimé qu'une réunion annuelle plutôt que tous les deux ans était nécessaire afin d'être en mesure d'interagir de façon opportune avec l'OMI et les autres comités de l'OHI. La prochaine réunion est prévue du 12 au 15 septembre 2006 et l'Argentine a provisoirement proposé de l'organiser.

Soumission au COMSAR 10 de l'OMI - Il est prévu que le BHI et le Président de la CDARN préparent un document d'information pour COMSAR 10 rendant compte des conclusions de la CDARN7, comme indiqué ci-dessus. Les EM sont invités à faire part de leurs commentaires avant le 9 décembre de façon à ce que le BHI respecte la date limite de soumission des documents au COMSAR 10.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Vice Admiral Alexandros Maratos
President